

# Château de Montségur



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Claude Durrens

Format horizontal 36 x 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 15 septembre 1984  
à Lavelanet (Ariège)

Vente générale le 17 septembre 1984

A 12 kilomètres au sud de Lavelanet, farouchement juché sur un éperon rocheux, le château de Montségur aujourd'hui en ruine, dresse toujours sa masse redoutable dans le ciel ariégeois. C'est ici que durant la semaine Sainte de l'année 1244 s'est joué un des drames les plus douloureux de l'histoire de France. Préférant mourir plutôt que de renier leur foi, 205 hommes et femmes, sommés de choisir entre l'abjuration ou le bûcher, demandèrent à être brûlés vifs...

Au XI<sup>e</sup> siècle, le mouvement réformiste préconisé par les moines de Cluny trouble profondément un grand nombre de fidèles. De cette inquiétude métaphysique surgissent une multitude d'hérésies. La plus importante, le catharisme (du grec *katharos* = pur) obtient au début du XII<sup>e</sup> siècle, un réel succès dans tout le midi de la France et plus particulièrement en Languedoc. Le catharisme dérive d'une doctrine manichéenne conçue au III<sup>e</sup> siècle par le Persan Manès. Cette philosophie repose sur l'idée que le monde est dominé par deux principes, le bon qui est l'esprit et le mauvais qui est le corps. Colporté par des marchands orientaux, le mani-

chisme est connu en Europe vers le X<sup>e</sup> siècle.

Pour les Cathares, l'Église romaine est le mal, tandis que "l'Église des Purs" est le bien. Pour accéder à la "pureté" il faut rejeter les dogmes catholiques : renoncer aux joies terrestres, à la notion de propriété, et ne pas accepter le mariage. Il est interdit de manger de la viande et des jeûnes fréquents sont imposés. La rigueur des règles cathares est telle, qu'elles ne peuvent être imposées à tous. Aussi les fidèles sont-ils rangés en deux classes, les "Parfaits" qui constituent le clergé et les "Croyants"

Les "Parfaits" ont reçu le "consolamentum" ou baptême par imposition des mains. Ils ont rompu tous liens avec leur famille et respectent scrupuleusement tous les préceptes de leur foi. Les "Croyants" peuvent mener une vie normale, à condition de s'engager à réclamer le "consolamentum" au moment de leur mort. S'ils survivent à la maladie, ils sont contraints de se laisser périr d'inanition.

Ni la papauté, ni le roi de France ne pouvaient tolérer l'existence d'une doc-

trine mettant en péril, par son dogmatisme, la religion romaine et sapant, par son caractère associatif, l'autorité royale. En 1208, le pape Innocent III organisa contre les Cathares, appelés aussi "Albigéois" une "croisade" dirigée par Simon de Montfort. La lutte fut impitoyable. Les "Albigéois" subirent une terrible défaite à Muret (1213) et Simon de Montfort trouva la mort sous les murs de Toulouse (1218). Le Traité de Meaux (1229) mit fin à cet horrible conflit. Trahis, abandonnés, traqués, les Cathares se regroupèrent autour de la forteresse de Montségur. Mais les armes l'emportèrent sur la foi. Et l'on peut voir aujourd'hui encore, le champ "le prat del cramats" où sont morts, par le feu, les Cathares vaincus.